

# AVIS PUBLIC

## Demande dérogation mineure

Bâtiment accessoire situé sur le lot 5 480 921 du cadastre du Québec, soit au 24 rue St-Léon à Sainte-Clotilde-de-Horton.

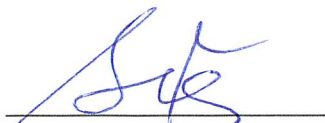
AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal doit, lors de la séance d'ajournement du conseil qui se tiendra à 19 h 00 le 10 février 2025 à la salle du conseil Marlène-Langlois sise au 17 route 122 à Sainte-Clotilde-de-Horton, statuer sur une demande de dérogation mineure relativement au bâtiment ci-haut mentionné et ainsi donner suite à une recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

Cette demande a pour effet :

De rendre conforme l'appentis du garage qui se trouve à une distance de 1.32 mètres en marge latérale gauche.

Au cours de cette séance, les membres du Conseil municipal entendront les personnes et organisme qui désirent s'exprimer sur le sujet.

Donné et affiché à Sainte-Clotilde-de-Horton, ce 5e jour du mois de février 2025.



---

Simon Boucher  
Directeur général  
Greffier-trésorier

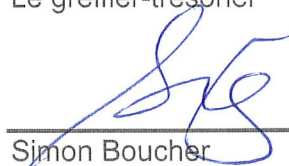
## Certificat de publication

---

Je soussigné, Simon Boucher, résidant au 2230 rang de la Rivière de l'Est, à Sainte-Clotilde-de-Horton, greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 5e jour du mois de février 2025, entre 9 heures et 11 heures.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 5e jour du mois de février 2025

Le greffier-trésorier



---

Simon Boucher